

T R A I T É

S U R L A

T O L É R A N C E.

M. DCC. LXIII.

Reproduction originelle de la page de l'ouvrage parut en cette année 1763, issue de la Bibliothèque Nationale. Voltaire rédigea cette ouvrage couvrant 227 pages et quelques... L'affaire Calas, monstruosité judiciaire, deviendra le boulet que traîne toujours la Justice, au cœur de ses archives occitanes, notamment, et toulousaines en l'occurrence. Quand bien même, cette dernière ne fut point dotée d'un système de lois formées sur l'équité qui départage, aujourd'hui, heureusement pour les innocents, les responsabilités de chacun des accusés et quelquefois des victimes coupables..., la Justice demeure une Institution libre d'influences politiques et indépendante d'inimitié à l'encontre de quidam pouvant influencer le cour de l'instruction ! Elle est, de nos jours, néanmoins disputée sur ces points ; elle ne put l'être à cette époque où Calas fut accusé, avec complices, d'avoir non pas influencé son fils au suicide, mais de l'avoir pendu avec un Tiers ! Sans Voltaire, cette affaire de « Religions » fut enfouie dans les oubliettes du Capitoul ; là-même où se jugea ce vilain procès catholique..! A l'époque de ce XVIII^e siècle, l'animosité à l'encontre des Protestants couvait dans les chaumières, dans une ville, Toulouse, majoritairement catholique ! Qu'on voulût ou non en soutenir une autre thèse, ce fut d'abord une affaire strictement religieuse, impliquant de gré ou de force toutes les parties, favorables aux deux religions omniprésentes : le protestantisme et le catholicisme ! Des coupables effectifs, avérés par leurs comportements, se compromirent par leur prise de position intellectuelle et non religieuse comme on l'eût fi croire au fil des siècles suivants : *les Pénitents Blancs* ! La position de la population, elle, ne fut pas proche des coupables présumés ; au contraire. Les Toulousains saisirent cette opportunité d'en finir avec les Protestants, derechef montrés du doigt et accusés de vouloir évincer les Catholiques de la Place publique ! Le père Calas fut supplicié sur la Roue, installée, en ce temps-là, Place Saint-Georges...(le lieu ne portait point ce nom). L'épouse de Calas, après avoir été emprisonnée, reconnue coupable et complice « du meurtre de son fils » par la complicité de cette cabale contre les Catholiques, fut libérée grâce à Voltaire et la parution de son ouvrage ; ainsi que son deuxième fils et l'ami de la famille. Imparfaite et partisane, la Justice d'alors, décidait du sort de chacun, selon son identité et le statut reconnu dans la cité ! Relisant cet ouvrage, conjointement à d'autres dont je tairais les titres et auteurs..., je suis bouleversé de l'abus des pouvoirs que l'Histoire connut et suis nonobstant rassuré de constater que la Justice d'aujourd'hui donne du cœur à son ouvrage, en recherchant au plus près la Vérité dans des affaires dont les vrais coupables se disent innocents !

Jean Canal. 16 octobre 2025.